RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 - 513 DU 28 OCTOBRE 2020

portant approbation des statuts modifiés de la Société Béninoise des Hydrocarbures, désormais dénommée Société Nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A..

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires révisé, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques ;
- vu la loi n° 2019 06 du 15 novembre 2019 portant Code pétrolier en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-428 du 09 septembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances;
- vu le décret n° 2013-495 du 26 novembre 2013 portant création de la Société Béninoise des Hydrocarbures ;
- sur proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 octobre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont approuvés tels qu'ils figurent en annexe au présent décret, les statuts modifiés de la Société Béninoise des Hydrocarbures, désormais dénommée Société Nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A.

Article 2

Le Ministre de l'Eau et des Mines est chargé d'accomplir les formalités requises par les lois et règlements, consécutives à l'adoption des présents statuts modifiés.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 28 octobre 2020

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

et des Mines,

Le Ministre de l'Eau

Séverin Maxime QUENUM

Samou SEIDOU ADAMBI

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; CES 2; MJL 2; MEF 2; MEM 2; AUTRES MINISTERES 21; SGG 4; JORB 1.